

LA RÉPARTITION DES PSAUMES DANS LE CYCLE LITURGIQUE

LA répartition des psaumes et des cantiques bibliques dans le nouvel office divin présenté dans *Liturgia Horarum*¹ résulte de la mise en application de deux passages de la Constitution sur la liturgie du deuxième Concile du Vatican. Le premier concerne l'étendue de la récitation du psautier : « Pour que le cours des heures puisse être réellement observé, les psaumes ne seront plus répartis en une seule semaine, mais sur un laps de temps plus long » (art. 91). Le second concerne la célébration de l'heure appelée maintenant « office de lecture » : « L'heure qu'on appelle matines... comportera un moins grand nombre de psaumes et des lectures plus étendues » (art. 89 c).

I. Les psaumes.

HISTOIRE DE LA RÉPARTITION DES PSAUMES

L'assignation du psautier complet à une semaine dans l'Office divin remonte à une époque fort ancienne, puisqu'elle se trouve déjà en usage dès le milieu du 5^e siècle. Son origine est à chercher dans la pratique des moines urbains de la ville de Rome, qui célébraient l'Office dans les grandes basiliques. L'Office romain restera profondément marqué par ses origines monastiques. Le plan fondamental de la répartition primitive a été en usage jusqu'à

1. Titre officiel du livre contenant le nouvel Office divin. A l'exception de quelques transpositions de minime importance, le psautier du Livre de la *Liturgia Horarum* correspond à celui de *Prière du temps présent* (Le nouvel Office divin), Paris 1969. On trouvera en annexe le nouveau plan de la distribution des psaumes.

la réforme du Bréviaire romain, promulguée par saint Pie X en 1911².

Toutefois le principe de la récitation intégrale du psautier était inconnu de la prière publique des premiers siècles de l'Eglise. Certes, les deux grands moments de celle-ci — le matin et le soir — comportaient le chant de certains psaumes, mais ceux-ci étaient le plus souvent choisis selon l'heure du jour, conformément à une tradition qui remontait à la liturgie juive elle-même³. On trouve généralement le matin le psaume 62, appelé le « psaume matinal », et le soir le psaume 140, le « psaume vespéral »⁴. Le texte même de ces chants invitait à cette attribution : « O mon Dieu, je veille (aspirant) vers toi dès l'aurore... dans les veilles de l'aurore, je méditais sur toi » (Ps 62, 2 et 7)⁵ ; « Que ma prière s'élève vers toi comme l'encens, que l'élévation de mes mains soit comme un sacrifice du soir » (Ps 140, 2). La prière des trois derniers chants du psautier (Ps 148, 149 et 150) à la fin de l'office du matin a valu à celui-ci le nom de « laudes » ou « louanges », inspiré par le premier mot des psaumes 148 et 150. Ces trois chants ont clôturé la psalmodie de laudes quotidiennement jusqu'à la réforme de 1911. L'emploi de ces psaumes s'enracine également en des temps très anciens, puisqu'on en trouve l'usage également dans la liturgie juive⁶.

2. Bulle *Divino afflatu* du 1^{er} novembre 1911. Parmi les études parues sur le problème de la répartition du psautier, il faut signaler : X. SCHMID, *Die Verteilung der Psalmen in römischen Brevier. Eine Untersuchung und ein Vorschlag*, dans *Liturgische Zeitschrift*, IV (1931-1932), p. 379-389 ; au point de vue historique J. PASCHER, *Das Psalterium des römischen Breviers. Ein Forschungsbericht*, dans *Brevierstudien. Referate aus der Studientagung von Assisi, 14-17 September 1956*, Trier 1958, p. 9-20. Parmi les propositions nouvelles, il faut signaler aussi J. MEESEN, *Essai de répartition nouvelle du Psautier*, dans *Les Questions liturgiques et paroissiales*, 1966, n° 2-3, p. 123-132.

3. Voir à ce sujet S. BAUMER, *Histoire du Bréviaire*, t. I, Paris 1905, p. 51 sv.

4. « Primitivement, l'office cathédral ne comportait que deux synaxes journalières le matin et le soir, comme nous le décrit le VIII^e livre des *Constitutions apostoliques*, avec une vigile pendant la nuit du samedi au dimanche et les veilles des fêtes. Dans le cycle restreint, l'élément psalmodique n'était que de médiocre étendue. Il comportait fondamentalement un ψαλμὸς ἑωθινός ou ὀρθρινός le matin, le psaume 62, auquel répondait le soir un psaume ἑσπερινός, le psaume 140 » (A. BAUMSTARK, *Liturgie comparée*, Chevetogne-Paris, 1953, p. 124).

5. Les traductions de psaumes données dans cet article suivent généralement la version grecque des Septante utilisée dans l'Eglise des premiers siècles, car, à la lecture de cette version, on comprend mieux le motif des choix de psaumes pour telle heure ou tel jour. La numérotation est donnée selon le psautier de la Vulgate.

6. Cf. BAUMER, *op. cit.*, p. 52.

Mais ce type d'office, qu'on a appelé récemment *cathédral* ou *paroissial*, a été rapidement supplanté par un nouveau type qu'on pourrait appeler *monastique*. En effet, c'est sous l'influence de courants monastiques que va se répandre, à partir du 4^e siècle, un usage nouveau : le psautier tout entier sera récité dans le cours d'une semaine⁷. Les nombreux commentaires des Pères sur le psautier témoignent aussi de l'extension de l'usage nouveau ; il fallait en effet que tous les psaumes soient compris dans leur sens plénier, comme prophétie du mystère du salut⁸. On en vient donc à la *lectio continua* du psautier. Celle-ci est nettement visible dans le plan de répartition du vieil office romain. Il faut toutefois noter que des traces de l'office de type cathédral restent dans l'assignation de certains psaumes à laudes. Dans le système de l'ancien office romain, cette heure ne comporte pas de *lectio continua*, mais des psaumes choisis. Celle-ci gardera jusqu'en 1911 l'usage quotidien des psaumes 62 et 66 ainsi que des psaumes 148, 149 et 150 ; de même en semaine l'heure s'ouvre par le psaume 50. De plus, chaque jour l'office des laudes aura un psaume particulier du matin : tels les psaumes 5 (lundi), 42 (mardi), 64 (mercredi), 89 (jeudi), 142 (vendredi) et 91 (samedi)⁹. On retrouve aussi aux vêpres le psaume 140, mais le vendredi seulement et dans le cours de la lecture continue du psautier.

La lecture continue est donc la base même du *cursus* de l'ancien office romain. A l'exception de laudes et de prime — tierce, sexte et none possédant en outre chaque jour les mêmes sections du psaume 118 — toute la répartition peut se résumer comme suit : du dimanche au samedi, aux matines, les psaumes 1 à 108 ; aux vêpres les psaumes 109 à 147¹⁰.

7. « L'austérité du monachisme oriental impose la récitation du psautier en un laps de temps déterminé. » (BAUMSTARK, *op. cit.*, p. 126) : A l'origine, tout le psautier en une nuit, parfois deux fois le jour, puis une fois en vingt-quatre heures. On en est venu à l'usage de réciter le psautier entier en une semaine.

8. « Il n'est pas douteux qu'il faille comprendre ce qui est dit dans les psaumes suivant la prédication évangélique. Quelle que soit la personne à laquelle l'Esprit de prophétie a parlé, tout cela cependant a pour but la connaissance de l'avènement de notre Seigneur Jésus Christ, de son incarnation, de sa passion et de son règne, et se réfère à la gloire ainsi qu'à la puissance de notre résurrection » (HILAIRE DE POITIERS, P. L. 9, c. 235).

9. Le psaume 91 était déjà assigné au matin dans la liturgie juive, comme en témoigne son titre dans la Bible hébraïque : « Pour le jour du sabbat. »

10. Il faut excepter également des psaumes déjà assignés à certaines heures, spécialement à laudes et à complies.

On saisit sans peine les graves inconvénients d'une telle distribution pour un clergé non monastique, fort absorbé dans les divers travaux du ministère paroissial. L'office des matines — qui en fait n'est célébré la nuit que dans les monastères — est grevé d'un nombre considérable de psaumes, parfois très longs : ainsi par exemple, le psaume 77 figure sans sections le jeudi dans une liste allant du psaume 68 à 79 ; de même, le samedi, les grands psaumes 104, 105 et 106 figurent dans une série comprenant les psaumes 97 à 107¹¹ !

Parmi les essais non officiels tentés en vue de remédier à cette situation, il faut signaler celui du Bréviaire de Quignonez, cardinal de la Sainte-Croix¹². « Chaque heure canoniale, écrit S. Baumer¹³, se composait de trois psaumes... A laudes, au lieu du troisième psaume, on avait le *Canticum* qui, dans le Bréviaire romain actuel, vient en quatrième lieu à chaque jour de la semaine. Les psaumes ou parties de psaumes se succèdent à chaque heure et chaque jour, de façon que les mêmes psaumes ne se représentent pas deux fois dans la même semaine. » Cette nouvelle répartition apparaît au premier abord comme une véritable « révolution » par rapport à l'ancien office romain. Pour alléger la psalmodie des matines, les quatre petites heures de chaque jour possèdent désormais des psaumes variés. A l'exception de quelques psaumes dominicaux, on ne trouve guère de similitude avec l'office traditionnel : les « psaumes du matin » sont tous transférés à d'autres heures (on en retrouve l'un ou l'autre à prime) ; le psaume pascal 117 est reporté en semaine. Il faut noter toutefois que le dimanche et le vendredi ont conservé quelques psaumes traditionnels¹⁴ et parfois des psaumes heureusement choisis pour la célébration de ces jours¹⁵. Le système de l'ancien office romain se voit assez allégé. Cependant, à la seule exception du psaume 118, aucun psaume n'est divisé en plusieurs

11. La répartition des psaumes dans l'Office monastique n'est pas envisagée dans cet article. Il faut noter toutefois que la Règle de saint Benoît propose une répartition qui représente une réforme du vieil office romain : les psaumes les plus longs y sont divisés en sections, ce qui est ignoré de l'office romain, à la seule exception du psaume 118.

12. Cf. J. WICKAM LEGG, *The second Recension of the Quignon Breviary*, London 1908.

13. *Op. cit.*, t. II, Paris 1905, p. 130.

14. Tels pour le dimanche, les psaumes 1, 9, 17 et 53, ainsi que les psaumes des vêpres et des complies ; pour le vendredi, le psaume 21 et les psaumes des vêpres. On dit le psaume 50 à prime, le vendredi.

15. Le dimanche : les psaumes 65 et 95 ; le vendredi : les psaumes 37 et 68.

sections. Il en résulte qu'à certains jours la psalmodie demeure relativement longue¹⁶.

Le Bréviaire néo-gallican dit *Parisiene*¹⁷ manifeste également un souci de meilleure répartition du psautier. On voit apparaître ici pour la première fois la méthode de la division des psaumes plus longs en plusieurs sections. Le nombre des psaumes (ou sections de psaumes) à chaque heure est égal à celui de l'ancien office romain, sauf à l'office des Matines qui n'en a que neuf. Comme dans le Bréviaire de Quignonez, les petites heures de la semaine sont dotées de psaumes spéciaux, le dimanche seul conservant le psaume 118. On retrouve à laudes certains psaumes traditionnels, comme les psaumes 5, 62, 64, 91 et 99 ; de même les psaumes 148 et 150 figurent à la fin de la psalmodie, mais avec d'autres psaumes de louange. Aux vêpres, les psaumes sont choisis de 109 à 143, comme dans l'ancien office romain. D'autre part, il paraît clairement qu'on a voulu garder au dimanche sa psalmodie traditionnelle (Ps 1, 2, 3, 117, 109, 110, 111, 112 et 113). Mais on l'a enrichie de certains psaumes considérés comme prophétiques de la résurrection : tels les psaumes 27, 29 et 65 aux matines. Cette disposition nouvelle pouvait apparaître à l'époque comme assez novatrice. Mais en fait, elle préparait la voie à la première réforme officielle, qui aurait lieu au début du 20^e siècle.

La réforme de saint Pie X promulguée par la Bulle *Divino afflatu*¹⁸ s'efforce d'établir dans la répartition du psautier un meilleur équilibre que le vieil office romain. Néanmoins les 150 psaumes doivent être dits intégralement en une seule semaine. En vue d'alléger la psalmodie des matines, certaines assignations traditionnelles sont désormais réservées au seul dimanche : tel le psaume 118 des petites heures, jusque-là répété chaque jour de la semaine ; de plus, le psaume 50 d'une part, les psaumes 148, 149 et 150 d'autre part ne sont plus quotidiens à l'office des laudes : le premier n'y reste que les jours pénitentiels (schéma II), les trois autres étant répartis à divers jours de la semaine comme dernier psaume de cette heure, à

16. Ainsi, par exemple, aux matines du mercredi les psaumes 48, 58 et 77 ; du jeudi, les psaumes 67, 72 et 88 ; le samedi les psaumes 54, 105 et 106. Souvent, trois psaumes ont ainsi à cette heure la même longueur que les neuf sections de psaumes du Bréviaire romain de 1911.

17. *Breviarium Parisiense* de Charles de Vintimille, Paris 1762. Il s'agit d'un Office à l'usage du clergé séculier. Le *Breviarium Cluniacense*, paru à la même époque, est un bréviaire monastique.

18. Voir note 2

l'exception du psaume 149 placé au début de la psalmodie du samedi¹⁹. De cette manière, de nouveaux « psaumes du matin » pouvaient prendre place à laudes. De plus, comme dans les deux essais précédents, les « petites heures » (prime, tierce, sexte et none) des jours de la semaine accueillent nombre de psaumes (jusque-là assignés aux matines) qui y remplacent le psaume 118, auparavant quotidiennement répété. Enfin les psaumes plus longs sont divisés en sections de longueur à peu près égale, de manière à éviter une surcharge de la psalmodie.

A propos de cette réorganisation de la psalmodie, il faut noter que nombre d'assignations traditionnelles ont été totalement ou partiellement maintenues : à laudes, outre les psaumes de louange mentionnés plus haut, le deuxième psaume est resté au même endroit dans cette nouvelle répartition. La section du psautier assignée aux vêpres est restée inchangée — avec certes l'une ou l'autre modification mineure — et les psaumes du dimanche sont les mêmes qu'auparavant.

Mais le principe de l'extension du psautier à une seule semaine laisse encore à cet office une surcharge peu compatible avec les exigences d'une prière plus adaptée à la pastorale d'aujourd'hui. La longueur de la psalmodie empêchait d'ailleurs le développement d'autres éléments de l'office, comme la lecture de la Sainte Ecriture ou la prière d'intercession²⁰. Or, ces éléments sont davantage appréciés par les prêtres et les fidèles de notre époque ; ils rendent en effet, spécialement à l'office des laudes et des vêpres, un caractère plus paroissial et plus accessible à l'assemblée des fidèles.

A la suite du deuxième Concile du Vatican et dans l'attente de la révision qui devait s'en suivre, quelques aménagements ont abrégé l'office pour ceux qui n'étaient pas tenus au chœur : telle la « possibilité d'omettre prime

19. Baumstark a critiqué amèrement l'abandon de la psalmodie de ces trois chants consécutifs, à la fin des laudes : « Jusqu'en l'an 1911, rien dans la liturgie chrétienne, n'a été aussi absolument universel que cet usage dans l'office matinal et, sans doute, cette universalité est un héritage du culte synagogaal... Aux réformateurs du *Psalterium romanum* revient donc l'honneur d'avoir brisé l'universalité d'un usage liturgique qui a été suivi, on peut le dire, par le divin Rédempteur lui-même pendant son séjour terrestre. » (*op. cit.*, p. 42-43).

20. Certes, il existait des *Preces* assignées autrefois à certains jours, surtout pénitentiels. Toutefois le genre littéraire de ces prières — souvent composés de versets de psaumes — était à revoir. Dans cette structure de l'office, elles apparaissaient trop facilement comme une surcharge. C'est pourquoi, semble-t-il, leur usage en a été de plus en plus réduit dans les années récentes.

et de choisir parmi les autres petites heures celle qui convient le mieux au moment de la journée²¹ ». La deuxième instruction sur la liturgie *Abhinc tres annos* (4 mai 1967) a prévu une réduction de la psalmodie des laudes et des vêpres, lorsque la lecture biblique y était allongée et qu'une prière universelle y était insérée (n. 21). Mais ces mesures transitoires comportaient pour la psalmodie de réels inconvénients. Non seulement celle-ci se voyait artificiellement réduite, mais des attributions importantes de psaumes disparaissaient dans la pratique nouvelle : ainsi le psaume 117, chant pascal et dominical par excellence, n'était plus dit en dehors des dimanches de Carême ; et, par la suppression de prime, le psaume 21 disparaissait de la psalmodie du vendredi. Une réforme plus fondamentale et plus rationnelle, basée sur la Constitution conciliaire, s'avérait urgente et nécessaire.

Les articles cités plus haut de la Constitution sur la liturgie du deuxième Concile du Vatican ont rendu possible un réaménagement du psautier dans l'office divin. Ces dispositions ont consacré le maintien de la tradition comportant l'adoption du psautier tout entier — et non de morceaux choisis — dans l'office²². Le Concile n'a pas fixé avec précision le laps de temps au cours duquel les psaumes devaient être distribués. En soi, on aurait pu opter pour deux semaines — comme c'est l'usage dans le *Breviarium ambrosianum* — ou trois ou quatre semaines, ou même un mois comme le *Book of Common Prayer*. Cette dernière option n'eût pas été très heureuse, car, en tenant uniquement compte des jours du mois, on exclut la possibilité d'un choix spécial pour le dimanche, jour de la résurrection. Trois semaines pouvaient offrir des difficultés concernant l'accord du système avec le calendrier, tandis que deux semaines laissaient encore place à une longue psalmodie, vu l'addition de nouveaux éléments dans l'office, telles les deux lectures plus longues à l'office des lectures et les intercessions aux laudes et aux vêpres. La meilleure formule a donc paru l'adoption d'un système de quatre semaines²³.

21. Motu proprio *Sacram liturgiam* du 25 janvier 1964, n. VI.

22. Nous faisons abstraction ici de la suppression de trois psaumes « de malédiction » et de certains versets du même genre. (Les versets omis ne sont pas signalés dans le tableau V, figurant plus bas.)

23. *L'Institutio generalis* figurant en tête du livre *Liturgia Horarum* en fixe la récurrence de la manière suivante : on reprend toujours la première semaine (en omettant éventuellement les autres), le premier dimanche de l'Avent, la première semaine du temps ordinaire (c'est-à-dire le lundi qui suit la fête du Baptême du Seigneur), le premier dimanche de Carême, et le dimanche de Pâques (n° 133). Au

Pour l'établissement de cette répartition, il fallait tenir compte d'autres dispositions de la Constitution sur la liturgie : ainsi l'importance des laudes et des vêpres comme prières du matin et du soir « les deux pôles de l'office quotidien » (art. 89 *a*) et le souhait que « les heures principales, surtout les vêpres, les dimanches et jours de fêtes solennelles, soient célébrés en commun dans l'église » (art. 99). Ces dispositions devaient orienter vers le choix de psaumes spéciaux pour laudes et vêpres.

Le principe fondamental de la nouvelle répartition est exprimé comme suit dans l'*Institutio generalis* qui figure en tête de la *Liturgia horarum* :

Les psaumes sont répartis sur un cycle de quatre semaines. Cependant un très petit nombre de psaumes sont omis²⁴ ; d'autres, que la tradition a distingués, sont répétés assez souvent²⁵ ; enfin l'office du matin²⁶, celui du soir et complies sont pourvus de psaumes accordés à chacune de ces heures.

Pour les offices du matin et du soir, parce que ce sont des heures destinées davantage à être célébrées avec le peuple, on a choisi les psaumes les plus appropriés à une telle célébration (n^{os} 126 et 127).

Une autre exigence du Concile était à prendre en considération : c'est le caractère pascal du dimanche « jour de fête primordial qu'il faut proposer et inculquer à la piété des fidèles » (*Constitution sur la liturgie*, art. 106) :

Pour le dimanche, même à l'office de lecture et à l'heure médiane, on a choisi les psaumes qui, selon la tradition, sont particulièrement capables d'exprimer le mystère pascal (*Institutio generalis*, n^o 129).

On a donc assigné au dimanche les psaumes que la tradition chrétienne a considérés comme prophéties de la passion et de la résurrection du Christ.

En prolongeant cette perspective et à l'exemple de répartitions précédentes, on a tenu compte également du vendredi comme jour de la passion du Sauveur ou jour de pénitence :

Au vendredi on a assigné certains psaumes parce qu'ils

cours du temps ordinaire (*per annum*), la semaine dont le numéro d'ordre est divisible par quatre possède toujours les psaumes de la quatrième semaine du psautier.

24. Voir la note 22.

25. C'est surtout le cas des psaumes dominicaux qu'on rencontre souvent à deux reprises dans le cycle.

26. Le titre officiel donné à l'office du matin est *Laudes matutinae*.

sont pénitentiels ou se rapportent à la Passion (*Ibid.*, n° 129).

L'élargissement du cycle de une à quatre semaines a permis de prévoir pour chaque heure trois psaumes ou trois sections de psaumes (en comprenant parmi ceux-ci les cantiques bibliques). La division des chants plus longs en sections de longueur équivalente — mais en tenant toujours compte du sens — a été non seulement gardée, mais étendue. De cette manière, il est possible d'éviter une psalmodie trop longue et trop massive.

Il arrive même que certains psaumes s'étendent sur plusieurs jours : c'est le cas des psaumes 17, 77 et 88 :

Les psaumes trop longs pour tenir dans une seule heure de l'office sont répartis entre différents jours à la même heure, de telle sorte qu'ils puissent être dits intégralement par ceux qui n'ont pas coutume de réciter d'autres heures (n° 132).

On pourrait objecter que cette réduction de la psalmodie risque de diminuer la valeur et la richesse de la prière liturgique. Mais dans les circonstances concrètes de la vie présente, il faut affirmer que, loin de nuire à la valeur spirituelle de l'office, elle permet un chant ou une récitation lente et méditative du texte sacré, sans empêcher l'allongement des lectures et l'intercession²⁷.

La distribution du psautier porte sur l'office de lecture, les laudes, l'heure médiane et les vêpres. Quant aux complies, elles possèdent un cycle indépendant portant sur une seule semaine, avec faculté de prendre chaque jour librement la psalmodie dominicale²⁸. L'heure médiane tient lieu de tierce, sexte ou none, selon l'heure à laquelle elle est célébrée. Mais ceux qui désirent garder les trois moments de prière au cours de la journée en ont la possibilité : en ce cas, on utilise aux heures supplémentaires les psaumes graduels (Ps. 119-127), qui jusqu'ici figuraient au Bréviaire monastique du mardi au samedi et au Bréviaire romain pour le petit office de la Sainte Vierge.

Pour bien saisir le sens de la nouvelle distribution, il

27. Désormais l'office des lectures comprend deux lectures plus longues qu'auparavant : la première tirée de la Bible, la seconde des Pères, d'écrivains ecclésiastiques ou des œuvres des Saints. Par ailleurs, laudes et vêpres contiennent une prière d'intercession développée, et la lecture de l'Écriture peut y être plus longue, lorsque ces heures sont célébrées avec participation du peuple.

28. *Institutio generalis*, n° 88. A l'exception des psaumes dominicaux traditionnels 4 et 133 (assignés au samedi soir) ainsi que 90 (assigné au dimanche), les autres psaumes des complies figurent aussi aux autres heures dans le *cursus* des quatre semaines.

faut examiner successivement les *heures* qui ont des psaumes choisis (laudes, vêpres et complies), puis la psalmodie des dimanches et des vendredis, enfin les autres jours de la semaine.

L'OFFICE DU MATIN OU LAUDES

Psaumes repris à l'ancien office romain

Les psaumes matinaux de l'ancien office romain avaient été manifestement choisis en raison de passages où l'on parle du matin et de la lumière. Tous ces chants ont été repris dans la nouvelle répartition et placés le plus souvent en premier lieu²⁹.

Le psaume 62, chant du matin le plus traditionnel et le plus fondamental qui, par-delà les premières générations chrétiennes, remonte jusqu'à la liturgie juive elle-même, figure au premier dimanche du cycle. On lit dans un commentaire attribué à Origène : « Il veille auprès de Dieu, celui qui rejette les œuvres de la nuit³⁰. » Dès le lever, l'âme chrétienne est invitée à « rejeter les œuvres des ténèbres et à revêtir les armes de la lumière » (Rm 13, 12).

Le psaume 5, resté assigné au lundi (le premier du cycle), possède au verset 4 : « Le matin, tu écouteras ma voix ; le matin, je me tiendrai devant toi et je regarderai. » Un ancien commentateur dit que ces paroles sont dites « pour que les prémices des actions de la journée soient consacrées au service de Dieu et de la prière³¹ ».

C'est en raison de ses allusions à la lumière que le psaume 42 a été placé à l'office du matin : « Envoie ta lumière et ta vérité : elles me conduiront jusqu'à ta montagne sainte » (v. 3). Un commentaire attribué à Origène rappelle à propos de ces paroles les passages évangéliques où Jésus affirme qu'il est la lumière du monde (Jn 8, 12) et qu'il est lui-même la vérité (Jn 14, 6)³². Dans la nouvelle ordonnance, on retrouve ce psaume au mardi de la deuxième semaine.

En raison de son invitation à la louange, le psaume 64 a été placé le même jour après le cantique. On y entend

29. Les psaumes 64 et 66 ont été placés après le cantique.

30. P. G. 12, 1487-1488.

31. Texte attribué à Origène ou Eusèbe par PITRA, *Analecta sacra* III, p. 377.

32. P. G. 12, 1421-1422.

au verset 9 : « Tu fais les délices des portes du matin et du soir » ; par ailleurs, la description du printemps qui clôture ce chant convient particulièrement à la louange matinale.

De nouvelles allusions au matin se trouvent dans le psaume 89 : « Remplis-nous de ta miséricorde dès le matin » (v. 14). On se rappelle la finale de ce chant dans les anciennes prières de prime : « Que la splendeur du Seigneur soit sur nous... ». Ce psaume, commençant par évoquer la fragilité et la brièveté de la vie humaine, convient particulièrement au début de la journée. On le trouve désormais au lundi de la quatrième semaine.

C'est une allusion analogue qu'on rencontre dans le psaume 142 : « Fais-moi entendre au matin ta miséricorde » (v. 8). En cette prière angoissée, le psalmiste demande à Dieu que son « Esprit bon » le conduise en une terre de droiture (v. 10). Des variantes de l'ancien psautier chrétien parlent ici nettement de l'Esprit Saint³³. On ne pouvait donc oublier de rapprocher ce passage de la parole où Jésus déclare que l'Esprit conduira les siens vers la vérité tout entière (Jn 16, 13). Ce psaume figure désormais au jeudi de la quatrième semaine.

Quant au psaume 91, le titre qu'il porte dans le psautier : « Chant pour le jour du sabbat », indique son usage ce jour-là dans la liturgie juive. Il a conservé cette assignation dans la liturgie chrétienne et celle-ci se retrouve dans le nouveau plan. Il figure en effet à deux reprises un samedi matin : la deuxième et la quatrième semaines. Le verset 3 y fait allusion au matin : « Il est bon de célébrer le Seigneur... pour annoncer dès le matin ta miséricorde » (vv. 2-3).

Le psaume 66 se chantait tous les jours dans l'ancienne liturgie. Il n'y a aucun doute que l'évocation de la face lumineuse de Dieu ne soit à l'origine de cette assignation : « Que Dieu fasse resplendir sur nous sa face » (v. 2). Vu son caractère de psaume de louange, il a été placé en ce plan après le cantique (mardi de la troisième semaine).

Enfin le psaume 50 (*Miserere*) qui figurait tous les jours de la semaine a été placé en première place tous les vendredis. L'usage de ce psaume à l'office du matin était universel dans la liturgie des premiers siècles. Le cursus monasti-

33. On trouve le terme « Esprit Saint » dans le Codex Alexandrin, le Codex Vaticanus, le Sinaïticus et dans la version bohairique du psautier des Septante : cf. A. RAHLFS, *Septuaginta*, Göttingen 1967, p. 329.

que l'avait conservé chaque jour, même avec l'antienne *Alleluia*. L'ancien rite romain ne l'avait qu'en semaine, mais la réforme de 1911 a encore réduit son usage : en dehors de sa place dans le cursus habituel aux matines du mercredi, il était réservé aux jours pénitentiels (schéma II des laudes). La réforme actuelle le réserve à tous les vendredis, donnant ainsi à ce jour un caractère pénitentiel. Mais il faut voir, au-delà de la pénitence nécessaire, la rénovation du cœur des sauvés grâce à l'effusion de l'Esprit Saint (v. 12). On peut donc le considérer aussi comme un psaume de résurrection spirituelle.

Psaumes repris au Bréviaire romain de 1911

Nombre d'autres psaumes « du matin » avaient été ajoutés lors de la réforme de saint Pie X. Tous ceux-ci ont été repris dans la nouvelle distribution.

On a placé à la première place (avant le cantique) un certain nombre de ceux-ci, en réservant comme chant après le cantique ceux d'entre eux dont le genre littéraire était plus ou moins voisin des psaumes de louange.

Le psaume 35 (mercredi de la première semaine) évoque la lumière divine : « Auprès de toi se trouve la source de la vie : en ta lumière, nous voyons la lumière » (v. 10). Dans le psaume 84 (mardi de la troisième semaine), la dernière partie affirme que « la vérité s'est levée de la terre » (v. 12), passage que la tradition chrétienne référa au lever du Christ sur le monde par sa naissance de la Vierge Marie³⁴. Quant au psaume 100, il apparaît comme une promesse matinale de fidélité à la loi divine, où l'allusion au matin ne manque d'ailleurs pas (v. 8).

Comme la réforme de 1911 abandonnait le principe des seuls psaumes 148, 149 et 150 à réciter quotidiennement en finale de la psalmodie des laudes, de nouveaux choix avaient dû être opérés pour remplir cet endroit. En fait, on y réserva des psaumes de louange analogues aux trois derniers du psautier : psaumes 116 (lundi), 134 (mardi), 145 (mercredi), 146 (jeudi), 147 (vendredi), les psaumes 148 et 150 étant assignés au dimanche et au samedi. Il faut noter que tous ces psaumes commencent par une invitation à la louange : *Loue* ou *louez le Seigneur* (ou *Dieu*). Tous ces

34. Ainsi Athanase, Jérôme, Augustin et Cassiodore. Cf. A. Rose, *Psaumes et prière chrétienne. Essai sur la lecture de quelques psaumes dans la tradition chrétienne*, Bruges 1965, p. 250-251.

chants sont repris dans la nouvelle distribution : les psaumes 116 (samedi de la première et de la troisième semaines), 134 (mardi de la quatrième semaine), 145 (lundi de la quatrième semaine), 146 (jeudi de la quatrième semaine) et 147 (vendredi de la deuxième et de la quatrième semaines). Le thème de la louange divine en finale de la psalmodie de cette heure est ainsi fortement maintenu.

Nouveaux psaumes assignés aux laudes

On constatera sans peine cependant que pour un cycle de quatre semaines, un choix nouveau s'avérait nécessaire tant pour le premier que pour le dernier élément de la psalmodie.

Parmi ceux du premier groupe, il faut signaler les chants suivants :

Psaume 23 (1^{er} mardi)

Ce chant se retrouve dans les psaumes dominicaux ; la seconde partie, interprétée par la première tradition chrétienne comme prophétie de l'ascension du Christ, convient particulièrement pour évoquer le mystère pascal célébré par cette heure matinale³⁵.

Psaume 56 (1^{er} jeudi)

La finale de ce chant (vv. 8-12), qui se retrouve en psaume 107, 2-6 assigné à un autre jour, est une invitation joyeuse à célébrer Dieu le matin : « Eveille-toi, harpe et cithare, que j'éveille l'aurore » (v. 9).

Psaumes 118, 145-152 (1^{er} samedi)

Cet octonaire du grand psaume de la Loi contient également une allusion au matin :

Je devance l'aurore et j'implore
j'espère en ta parole.
Mes yeux devancent les veilles
pour méditer sur ta promesse (vv. 148-149).

35. Cf. A. ROSE, *Attollite portas, principes, vestras. Aperçus sur la lecture chrétienne du Ps 24 (23) B*, dans *Miscellanea liturgica in onore di S. E. il Cardinale Giacomo Lercaro*, Rome-Paris-Tournai-New York, t. I, 1966, p. 453-478.

Psaume 41 (2^e lundi)

Ce chant ne forme qu'un tout avec le psaume 42 assigné au lendemain. L'aspiration vers Dieu, qui s'y exprime, le rend très parallèle au grand chant du matin, le psaume 62.

Psaume 76 (2^e mercredi)

Plusieurs versets de ce chant font allusion à la recherche de Dieu au cours de la nuit qui vient de s'achever (vv. 3, 5 et 7). Ce thème est, lui aussi, tout proche du psaume 62. Saint Basile y fait allusion dans sa Règle lorsqu'il parle du matin : « Louange du matin, pour consacrer à Dieu les premiers mouvements de notre âme et de notre esprit ; pour que nous n'entreprenions rien avant de nous être réjouis à la pensée de Dieu. Selon ce qui est écrit : « Je me suis souvenu de Dieu et j'y ai pris mes délices » (Ps 76, 4) ³⁶.

Psaume 79 (2^e jeudi)

Les versets 2, 4, 8 et 20 sont un appel à l'apparition de la lumière de Dieu.

Psaume 83 (3^e lundi)

Chant de Sion, tout rempli de la joie du pèlerin qui monte au temple pour voir son Dieu à Sion.

Psaume 85 (3^e mercredi)

Ce chant de lamentation individuelle se développe en une prière pleine d'espérance. Au verset 12, le psalmiste glorifie Dieu pour affirmer ensuite : « Tu as délivré mon âme des profondeurs du séjour des morts » (v. 13). Saint Irénée voyait déjà dans ce verset une prophétie de la résurrection du Christ ³⁷.

Psaume 86 (3^e jeudi)

Ce psaume est un chant de Sion, glorifiant la cité sainte et l'appel de toutes les nations au service du vrai Dieu.

Les psaumes du second groupe, répondant aux trois psau-

36. Texte cité dans *l'Institutio generalis*, n. 38 (P. G. 31, 1014.)

37. *Contre les hérésies*, V, 31, 1.

mes traditionnels 148, 149 et 150, ont été choisis sur la base du thème de la louange et de la gloire. Ici on a non seulement repris certains psaumes de louange insérés par la réforme de 1911, mais on leur en a ajouté d'autres du même genre littéraire : tels les psaumes 8 (2^e et 4^e samedis), 18 A (2^e lundi), 32 (1^{er} mardi), 80 (2^e jeudi) et 143, 1-10 (4^e mardi). De plus, on leur a adjoint des psaumes du « règne de Dieu », dont un certain nombre figurait en première place dans les laudes du Bréviaire de 1911 : tels les psaumes 46 (1^{er} mercredi), 95 (3^e lundi), 97 (3^e mercredi) et 98 (3^e jeudi). On trouve en ce lieu aussi un chant de Sion de tonalité particulièrement joyeuse : le psaume 47 (1^{er} jeudi).

La psalmodie de la nouvelle « louange du matin » est donc conçue comme une glorification de l'heure de la résurrection du Christ. Elle vise aussi à mettre le croyant en présence de son Dieu par la reconnaissance de sa misère et la joie du pardon divin et de la création nouvelle. Ainsi la nouveauté matinale du jour évoque la résurrection du Christ et le jaillissement toujours nouveau de sa vie au cœur de ses fidèles.

L'OFFICE DU SOIR OU VÊPRES

La tradition de l'ancien office romain, maintenue par la réforme de 1911, assignait aux vêpres la série des psaumes 109-147 (144 après cette réforme). En cette série, on trouvait le vendredi le psaume 140, véritable « chant du soir » de la liturgie primitive.

De même que le psaume 62, chant du matin par excellence, trouve sa place au premier dimanche du cycle, c'est aux premières vêpres de ce même dimanche que figure le vénérable « chant du soir », ouvrant ainsi tout le cycle de la psalmodie. La nouvelle disposition maintient de la sorte à une place d'honneur le psaume vespéral où il est fait mention du « sacrifice du soir ».

Mais l'assignation des psaumes 109-144 n'a pas été maintenue telle quelle dans les jours de la semaine. A l'exception des psaumes dominicaux, dont il sera parlé plus bas, ce n'est qu'à partir du deuxième vendredi que cette série prend son départ. En fait la répartition a été réadaptée d'un point de vue pastoral. En plusieurs paroisses ou communautés en effet, l'office des vêpres est encore célébré, du moins les dimanches et jours de fête. Il faut donc y favoriser au

maximum la participation de l'assemblée. Dans ce but, il était nécessaire de choisir des psaumes présentant à la fois une certaine richesse d'expression et facilité de compréhension.

Avant la série 109-144, on trouve des chants tirés de divers genres littéraires : des lamentations individuelles où s'exprime le plus souvent une prière confiante, comme les psaumes 10 (1^{er} lundi), 26 (1^{er} mercredi) et 61 (2^e mercredi), des actions de grâce individuelles comme les psaumes 29 et 31 (1^{er} jeudi) et 40 (1^{er} vendredi) ; parmi les « chants royaux » : des prières pour le roi, comme les psaumes 19 et 20 (1^{er} mardi) et 71 (2^e jeudi), le chant nuptial qu'est le psaume 44 (2^e lundi). Dans les autres genres littéraires, on trouve des enseignements de sagesse comme le psaume 14 (1^{er} lundi) et 48 sur le néant des richesses (2^e mardi). On trouve également un chant de Sion, le psaume 45 (1^{er} vendredi), comme aussi le psaume 66 déjà rencontré à laudes (2^e mercredi).

Dans la série 109-144 utilisée principalement dans les deux dernières semaines, il faut retenir les petits psaumes graduels (119-130), puis les psaumes bien connus du cycle du récent Bréviaire romain, comme le grand chant royal, contenant les promesses messianiques à David et à Sion (Ps 131), le grand Hallel (psaume 135 : 4^e lundi), le chant de l'exil (psaume 136 : 4^e mardi), le chant de l'omniscience de Dieu (psaume 138 : 4^e mercredi) et quelques psaumes de louange (psaumes 134, 137, 143 et 144).

Les complies

L'heure de complies possède désormais un cycle indépendant puisque celui-ci ne s'étend que sur une semaine et que, à l'exception des seuls psaumes du samedi et du dimanche, les autres psaumes figurent déjà dans le *cursus* des autres heures.

Les anciens psaumes dominicaux ont été répartis entre le samedi (psaumes 4 et 133) et le dimanche (psaume 90). Quant aux autres jours, la psalmodie a été choisie en fonction de son aptitude à cette heure, à dire tout à la fin de la journée. Parmi les psaumes choisis, il faut noter que les psaumes 85 et 87 figuraient déjà aux complies du Bréviaire romain. Le psaume 15 est un chant de confiance possédant des allusions à la nuit (v. 7). Il est étonnant de retrouver ici le psaume 142, traditionnellement assigné au matin (office ancien et actuel). Son appel angoissé (vv. 3-6)

rend possible aussi son emploi avant la nuit. On retrouve dans la série des complies le psaume 30, 1-6 de l'ancien office romain. Ici comme là, le psaume s'arrête au verset qui fut la prière du Christ en croix : « Entre tes mains, je remets mon esprit » (v. 6 cité en Lc 23, 46). Cette prière convient particulièrement au chrétien sur le point de s'endormir.

*L'office des dimanches*³⁸

Les psaumes choisis pour les quatre dimanches du cycle répondent aux critères rappelés dans l'*Institutio generalis*³⁹. Ce sont soit des chants considérés par la tradition chrétienne comme prophéties du mystère pascal, soit des hymnes de louange invitant à la joie reconnaissante devant le Dieu créateur et sauveur. De plus, quelques psaumes rappellent les sacrements de l'initiation chrétienne, liés à la célébration du mystère pascal.

Certains psaumes fondamentaux reviennent tous les dimanches. Tel le psaume 109 — que nous avons vu dès le 5^e siècle ouvrir la psalmodie des vêpres dominicales — qui se retrouve tous les dimanches au commencement des vêpres. C'est l'un des grands psaumes de Pâques : dans les Actes, les premières paroles du psaume sont lues comme prophéties de la résurrection et de l'intronisation céleste du Christ à la droite de Dieu⁴⁰.

Il faut citer aussi le psaume 117, grand chant pascal qu'on trouve soit à laudes (2^e et 4^e dimanches), soit à l'heure du milieu du jour (1^{er} et 3^e dimanches). L'ancienne tradition romaine possédait ce psaume le dimanche à Prime. Cette assignation avait été conservée par la réforme de 1911, mais par un paradoxe assez étrange, il n'était pas dit le dimanche de Pâques, alors qu'on le trouvait à laudes pendant tout le Carême. Il faut noter plusieurs versets importants de ce psaume : le verset 16 « la droite du Seigneur m'a élevé » est implicitement cité en Actes 2, 33 et 5, 31 comme prophétie de l'élévation du Christ dans la gloire ; le verset 22 sur la « pierre rejetée par les bâtisseurs » est de première importance comme prophétie de la passion et de la résurrection (voir Mt 21, 42 ; Mc 12,

38. Les psaumes des quatre dimanches sont repris au cours de chaque jour de l'octave pascale à l'office des lectures et à l'heure du milieu du jour ; laudes, vêpres et complies gardent toute la semaine la psalmodie du premier dimanche.

39. N° 129 cité plus haut.

40. Cf. A. ROSE, *Psaumes et prière chrétienne*, p. 26 sv.

10-11 ; Lc 20, 17 ; Ac 4, 11 et 1 P 2, 7) ; enfin le verset 24 : « Voici le jour que le Seigneur a fait : passons-le dans l'allégresse et dans la joie », passage très important pour souligner l'assimilation de chaque dimanche de l'année au dimanche de Pâques⁴¹.

D'autres psaumes se retrouvent deux fois sur les quatre semaines : il s'agit des psaumes 22 et 75. Le psaume 22 est un chant de l'initiation chrétienne⁴² : c'est là un rappel important le dimanche où le baptême est évoqué dans la liturgie⁴³ et où la célébration de l'Eucharistie est au premier plan. Quant au psaume 75, plusieurs de ses versets ont été lus par la tradition chrétienne comme prophétie des événements qui ont accompagné la mort et la résurrection du Christ⁴⁴.

Les autres psaumes sont variables chaque dimanche du cycle. Au premier dimanche figurent, à l'office de lecture, les trois premiers chants du psautier. Certains ont pu ne voir dans leur assignation traditionnelle aux matines du dimanche que le début de la *lectio continua* du psautier. Mais il est incontestable que tous trois ont été compris, dès les premiers temps de l'Eglise, en un sens pascal. « L'arbre planté auprès du cours des eaux » (Ps 1, 3) a été considéré comme une figure de la croix d'où jaillissent les eaux vivifiantes du baptême ; le complot des chefs contre Dieu et son Messie a été lu comme prophétie de la passion et de la résurrection (Ps 2, 1-2 cité en Ac 4, 25-28) ; enfin dès le milieu du 2^e siècle le psaume 3 était lu, surtout en raison du verset 6, comme une annonce de la mort, du séjour au tombeau, de l'éveil du Christ et de sa « prise auprès de Dieu » par sa résurrection-ascension⁴⁵.

41. Pour les interprétations néotestamentaires et patristiques de ces versets, cf. A. ROSE, *op. cit.*, p. 93-114.

42. Voir à ce sujet J. DANIELOU, *Bible et liturgie*, Paris 1951, p. 240 sv.

43. Certaines lectures brèves des dimanches ordinaires (*per annum*) évoquent le baptême, comme Ez 36, 25-27 (*Je répandrai sur vous une eau pure*) aux laudes du 2^e dimanche ; de même Ez 37, 12b-14 sur la résurrection spirituelle, à la même heure, le 3^e dimanche. Il faut signaler enfin que le *Missale romanum* 1970 prévoit pour le dimanche la possibilité de faire comme acte pénitentiel l'aspersion d'eau bénite, conçue explicitement comme un rappel du sacrement baptismal (p. 889-892).

44. Cf. A. ROSE, *L'influence des psaumes sur les annonces et les récits de la passion et de la résurrection dans les évangiles*, dans *Le Psautier. Ses origines, ses problèmes littéraires, son influence*, Louvain 1962, p. 326-327.

45. Pour Ps 3, 6, cf. la *première épître de Clément* 26, 2 ; Justin, *1^{re} Apologie* 38 ; sur tout le psaume 3 : *Épître des Apôtres*, ch. 19. Sur le thème pascal dans les psaumes traditionnels de l'office du di-

En la deuxième semaine, on chante le psaume 103, grand hymne de la création dont le verset 30 (*Tu enverras ton Esprit...*) annonce le renouvellement de toutes choses par l'Esprit de Dieu⁴⁶. En la troisième semaine le psaume 144 constitue une louange de Dieu, tandis qu'en la dernière semaine viennent les psaumes 23, prophétie de l'Ascension⁴⁷ et 65, dont un très ancien titre figurant dans la version grecque des Septante témoigne de l'usage pascal : « Psaume de la résurrection. »

Pour l'office du matin (laudes matinales) on trouve, en plus des psaumes déjà mentionnés (62, 117 et 148, 149, 150), le psaume 92, chant d'intronisation de Dieu (3^e dimanche) dont les paroles initiales : « Le Seigneur a pris possession de son trône » sont rapportées à l'intronisation céleste de Jésus Seigneur, comme Fils de Dieu⁴⁸.

Les habitués des vêpres dominicales ne seront pas dépaysés : ils retrouveront, après le psaume 109, l'un des chants des anciennes vêpres du dimanche : les psaumes 110 (3^e dimanche), 111 (4^e dimanche) et 113 divisé en deux parties (1^{er} et 2^e dimanches). Ce dernier est en fait composé de deux psaumes distincts dans la Bible hébraïque (Ps 114 et 115, selon sa numérotation). Il n'y a donc aucune difficulté à le répartir en deux dimanches. Par ailleurs, seule la première partie (Ps 114 de la Bible hébraïque) constitue un hymne pascal. Commentant ce chant de la délivrance d'Égypte, saint Augustin adressait aux chrétiens cette exhortation : « Sachez que vous aussi vous êtes sortis d'Égypte, vous qui avez renoncé au monde d'ici-bas⁴⁹. » La seconde partie glorifiant le seul vrai Dieu a été référée à la profession de foi baptismale⁵⁰.

Le psaume 112 est assigné aux premières vêpres (3^e dimanche). Celles-ci possèdent également des psaumes évoquant le mystère pascal : tel le psaume 15, cité lui aussi en Actes 2, 25-28.31 comme prophétie de la résurrection du Christ (2^e dimanche). D'autres constituent une allusion

manche, cf. B. FISCHER, *Osterfrömmigkeit als Grundstimmung des kirchlichen Stundengebetes*, dans *Liturgisches Jahrbuch*, Band 2, 1952, p. 200-207.

46. De la sorte, le thème de l'effusion de l'Esprit, qui dans l'année liturgique constitue la clôture de la célébration pascale, n'est pas absent le dimanche.

47. Cf. note 35.

48. Cf. A. ROSE, *Psaumes et prière chrétienne*, p. 257 sv.

49. *Ibid.*, p. 89.

50. *Ibid.*, p. 92 : les anciennes oraisons psalmiques lient ainsi les deux parties du psaume.

plus générale au mystère du salut, comme le psaume 129⁵¹ ; ou préparent au dimanche comme jour de l'assemblée chrétienne (psaume 121 : 4^e dimanche), particulièrement en vue de l'Eucharistie (psaume 115 : 3^e dimanche) ; d'autres enfin évoquent simplement l'heure du soir comme l'octonaire du psaume 118 (vv. 105-112) commençant par ces mots : « Ta parole est une lampe pour mes pas, une lumière pour mes sentiers », ou encore comme le psaume vespéral déjà mentionné (Ps. 140), suivi du psaume 141, se rapportant plutôt à la passion, mais dont les derniers versets sont un appel à la résurrection : « Fais sortir de la prison mon âme, pour que je célèbre ton nom » (v. 8)⁵².

L'office des vendredis

Quelques psaumes des vendredis évoquent la passion du Christ. L'ancien office romain avait déjà le psaume 21 à l'office de prime le vendredi, endroit où ce chant prophétique de la passion était resté dans le Bréviaire romain récent. C'est à l'heure médiane, le 3^e vendredi, qu'on retrouve cette prière de Jésus en croix.

A l'office de lecture, trois psaumes de la passion figurent successivement les trois premières semaines : les psaumes 34, 37 et 68. Les récits évangéliques de la passion apparaissent nettement écrits sous l'influence des psaumes 21 et 68 d'une part et, en une mesure moindre, mais non moins réelle, du psaume 34⁵³.

51. *Ibid.*, p. 186 sv.

52. Certains titres psalmiques mettent les paroles de ce psaume sur les lèvres du Christ souffrant : « Voix du Christ au Père : il regarde et il voit qu'il n'y a personne qui le reconnaisse » (allusion au verset 5). Un autre titre part du verset 8 : « Que lui-même (le Christ) revenu victorieux de la prison du séjour des morts a rendu satisfaction. » Titres de la 2^e et 5^e série édités par P. SALMON, *Les « tituli psalmorum » des manuscrits latins*, Paris, 1959.

53. Sur le rapport fondamental de ces trois psaumes avec les récits de la passion, cf. A. ROSE, *L'influence des psaumes...*, p. 330-335. Pour le psaume 37, de très anciennes interpolations chrétiennes manifestent sa lecture comme prophétie de la passion : le manuscrit 2013 (4^e siècle) et la version sahidique ajoutent au début du verset 14 :

Mais moi, j'ai été suspendu par eux
et, comme un sourd, je n'entendais pas...

Plusieurs manuscrits anciens et versions portent au verset 21 l'addition suivante :

Ils m'ont rejeté, moi, le bien-aimé comme
un cadavre en abomination.

et la version bohairique ajoute même :

et ils ont cloué ma chair.

Pour les détails, cf. RAHLFS, *op. cit.*, p. 141.

L'office des autres jours de la semaine

Les usagers du Bréviaire romain retrouveront à l'office de lecture des derniers jours de la semaine — mais aux temps privilégiés seulement (Avent, Nativité, Carême et Temps pascal) — les grands psaumes historiques évoquant l'histoire du salut : tels les psaumes 104 (1^{er} samedi) 105 (2^e samedi) et 77 (4^e vendredi et samedi). Des psaumes analogues leur ont été substitués pour le temps ordinaire de l'année⁵⁴. Le psaume 106 — qui n'est pas un psaume historique — est toujours assigné au troisième samedi.

Jusqu'à ce jour, le long psaume 118 alourdissait la psalmodie des dimanches et des solennités. Il est désormais réparti dans les quatre semaines, avec un octonaire (8 versets) par jour au début de la petite heure. Comme il est affirmé dans l'*Institutio generalis* (n° 132), il reste assigné à la psalmodie diurne, selon la tradition. Il constitue un bref rappel de la Loi de Dieu au milieu de la journée. Cette répartition comporte toutefois des exceptions : le dimanche garde sa psalmodie propre ; le premier lundi, on lit la seconde partie du psaume 18, glorification de la Loi de Dieu, en tout analogue au psaume 118, le troisième vendredi — comme il a été signalé plus haut — est occupé par le psaume 21.

Les autres psaumes ont été placés, selon la mesure des possibilités, en lecture quasi continue selon la numérotation du psautier, aux endroits restés libres⁵⁵. Il a fallu tenir compte de la longueur de la psalmodie et la répétition de quelques psaumes s'est avérée nécessaire⁵⁶.

54. En la 1^{re} semaine, au lieu du Ps 104 : les psaumes 130 et 131 ; en la 3^e semaine, au lieu du psaume 105 : le Ps. 135 ; la 4^e semaine au lieu du psaume 77 ; les psaumes 54 et 49. Ces deux derniers psaumes n'ont pas de rapport direct avec l'histoire du salut.

55. Il va sans dire que le psaume 94, invitation générale à la prière et placé en tête de l'office, n'est pas repris dans la série continue.

56. En plus des psaumes répétés les dimanches, déjà signalés, on répète le samedi les psaumes 8, 33, 91 et 116 ; sans parler des psaumes repris à complies et de ceux qui remplacent les psaumes historiques au temps ordinaire, les psaumes 43, 44, 56, 66, 79 et 144 se retrouvent deux fois. Le psaume 134 est répété partiellement, tandis que le psaume 50, comme il a été dit plus haut, se retrouve tous les vendredis au début des laudes matinales.

2. Les cantiques bibliques de l'Ancien Testament.

Depuis ses origines, l'office divin a comporté, outre les psaumes, un nombre plus ou moins grand de *cantiques bibliques*, c'est-à-dire des « chants sacrés ou des prières qui, dans la Bible, sont distincts des psaumes et qui sont employés dans la liturgie à diverses heures du jour et de la nuit ⁵⁷ ».

Déjà connu dans le culte synagogaal, l'usage de ces cantiques dans la liturgie chrétienne semble remonter aux premiers siècles. Dès le 3^e siècle, Origène parle en son Commentaire sur le Cantique des Cantiques, de quatre cantiques dont le chant doit jalonner celui qui s'élève jusqu'au Cantique des Cantiques. C'est l'échelle des Cantiques ⁵⁸, constitués par les passages suivants de l'Écriture :

1° Ex 15, 1-18	Cantique de Moïse I
2° Nb 21, 17-18	Cantique des puits
3° Dt 32, 1 ss	Cantique de Moïse II
4° Jg 5, 2 sv	Cantique de Débora
5° 2 R 22, 2 sv	Cantique de David
6° Is 5, 1 sv	Cantique de la vigne
7° Ct	Cantique de Salomon

Il n'est certes pas prouvé que ces cantiques étaient chantés dans la liturgie au temps d'Origène. Mais le Codex Alexandrinus, manuscrit du psautier grec datant du 5^e siècle, est le premier à donner, à la suite des psaumes, une série de cantiques dont voici la liste ⁵⁹ :

1° Ex 15, 1-19	Cantique de Moïse I
2° Dt 32, 1-43	Cantique de Moïse II
3° 1 S 2, 1-10	Cantique d'Anne
4° Is 26, 9-20	Cantique d'Isaïe
5° Jon 2, 3-10	Cantique de Jonas
6° Hab 3, 2-19	Cantique d'Habacuc
7° Dn 3, 26-45	Cantique d'Azarias
8° Dn 3, 52-88	Cantique des trois enfants
9° Lc 1, 46-55.68-79	Cantiques de Marie et de Zacharie.

57. Définition de F. CABROL article *Cantiques* du DACL, t. II, c. 1977-1978.

58. Sur les cantiques, cf. O. ROUSSEAU, *La plus ancienne liste de cantiques liturgiques tirés de l'Écriture*, dans *Recherches de sciences religieuses*, 1948, p. 120-129 ; O. ROUSSEAU, *Introduction aux Homélies sur le Cantique des Cantiques* d'Origène (Sources chrétiennes 37), Paris 1953, p. 30-36 ; voir aussi A. BAUMSTARK, *op. cit.*, p. 39-42.

59. Cf. RAHLFS, *op. cit.*, p. 78-80.

Des variantes apparaissent dans les manuscrits subséquents quant au nombre et à l'ordre des cantiques. Mais on remarque l'importance primordiale des deux cantiques de Moïse, dont Origène parlait déjà.

Les manuscrits plus récents possèdent les neufs cantiques ou *odes* qui sont chantés en tout ou en partie dans l'office nocturne de l'Eglise grecque. Plus tard ils formeront l'ossature fondamentale du « Canon » byzantin, formé de plusieurs compositions libres à partir de ces chants, le texte biblique disparaissant lui-même complètement⁶⁰.

En Origène, la série de cantiques semblait répondre à une marche du chrétien sorti de l'Egypte spirituelle par le baptême (cantique de Moïse I), traversant le désert (cantique des puits), arrivant au seuil de la terre promise (cantique de Moïse II), continuant la lutte en celle-ci (cantique de Débora ; cantique de David) pour parvenir progressivement à l'union parfaite avec le « Bien-aimé » (cantique de la vigne, Cantique des Cantiques). On peut deviner un itinéraire analogue dans la grande fresque de l'histoire du salut esquissée par la succession des odes du « Canon » aux grandes fêtes du rite byzantin : on part de l'Egypte (cantique de Moïse I) pour parvenir au seuil du Nouveau Testament (cantiques de Zacharie et de Marie)⁶¹.

Plusieurs de ces cantiques figuraient dans l'ancien office romain. Si le cantique de Zacharie se trouve quotidiennement à laudes et celui de Marie aux vêpres, l'un des cantiques de l'Ancien Testament a été intégré à la psalmodie de laudes. Dans ce système, les cantiques n'apparaissent plus dans leur ensemble, mais sont répartis entre les différents jours de la semaine. On les trouve dans l'ordre suivant :

1° Dn 3, 57-88	Cantique des trois enfants (dimanche)
2° Is 12, 1-6	Cantique d'Isaïe (lundi)
3° Is 38, 10-20	Cantique d'Ezéchias (mardi)
4° 1 S 2, 1-10	Cantique d'Anne (mercredi)
5° Ex 15, 1-19	Cantique de Moïse I (jeudi)
6° Hab 3, 2-19	Cantique d'Habacuc (vendredi)
7° Dt 32, 1-43	Cantique de Moïse II (samedi)

60. Cf. A. FORTESCUE, article *Canon dans le rite byzantin*, dans *DACL*, t. II, c. 1905-1910.

61. Il est intéressant de noter que l'ancienne vigile de Pâques a conservé le début de ces cantiques jusqu'à la réforme toute récente de cet office. On y trouvait en effet Ex 15, 1-2 (Cantique de Moïse I), Is 5, 1 et 2 (Cantique de la vigne) et Dt 32, 1-4 (Cantique de Moïse II). Le nouvel *Ordo lectionum missae* (1969) n'a conservé que le Cantique de Moïse I.

Nombre de ces cantiques répondaient à l'usage de la liturgie grecque, du moins quant au choix des passages. Mais la réforme de 1911 les a assignés aux seuls jours pénitentiels (à l'exception de Dan 3, 57-88), si bien que leur récurrence devint beaucoup plus rare. Ces cantiques furent remplacés par une série nouvelle⁶² :

- 1° 1 Chron 29, 10-13 (lundi)
- 2° Tob 13, 1-10 (mardi)
- 3° Judith 16, 15-21 (mercredi)
- 4° Jer 31, 10-14 (jeudi)
- 5° Is 45, 15-26 (vendredi)
- 6° Sir 36, 1-16 (samedi)

Le schéma nouveau d'un cycle de quatre semaines a offert la possibilité non seulement de restaurer l'usage des cantiques traditionnels quelque peu relégués par la réforme de 1911, mais aussi d'enrichir la liste par l'adoption d'autres cantiques, de manière à remplir les quatre semaines avec des textes plus variés.

Les quatre dimanches du cycle conservent le cantique des trois enfants : sous sa forme plus longue (Dan 3, 57-88 : ancien schéma I) le premier et le troisième, sous sa forme plus brève (Dan 3, 52-57 : ancien schéma II) le deuxième et le quatrième. Comme en témoignent les fréquentes reproductions des trois enfants dans la fournaise sur les fresques des catacombes et sur les sarcophages, ce cantique doit avoir été très populaire aux origines de l'Eglise⁶³. On y voyait le symbole de la résurrection du Christ et du martyr chrétien. De là vient son usage assez général dans les liturgies de Pâques et du dimanche. Cette invitation litanique à la louange universelle s'accorde au mieux avec le thème des psaumes de louange et la joie de l'heure de la résurrection du Christ.

La première semaine du cycle reprend les cantiques du premier schéma des laudes, c'est-à-dire ce choix ajouté par la réforme de 1911. Il y a toutefois une exception : le samedi possède le premier cantique de Moïse, un peu abrégé (Ex 15, 1-4a.8-13.17-18). L'importance de ce cantique a été soulignée plus haut. Le cantique d'Apocalypse 15, 3 (figu-

62. Certains de ces nouveaux cantiques se trouvent dans le *Breviarium Parisiense* en second lieu, assignés à des jours différents et avec certaines variantes dans le choix des versets.

63. Cf. F. CABROL, article *Benedicite*, dans *DACL*, t. II, c. 664.

rant désormais aux vêpres du vendredi), où les élus vainqueurs de la Bête « chantent le cantique de Moïse, le serviteur de Dieu » (Ap 15, 3) manifeste qu'il a été relu dans la perspective de l'accomplissement en Jésus Christ.

C'est en fait la deuxième semaine qui a hérité des cantiques traditionnels du matin⁶⁴. De ceux-ci, quatre figurent dans les anciens psautiers grecs : Is 38, 10-14.17-20 (cantique d'Ezéchias), 1 S 2, 1-10 (cantique d'Anne), Ha 3, 2-4.13a.15-19 (cantique d'Habacuc, abrégé dans le nouvel office) et Dt 32, 1-12 (cantique de Moïse II : également abrégé). Ce dernier est sans conteste le plus important. Le cantique de l'Apocalypse cité plus haut (Ap 15, 3-4) en fait également une citation implicite⁶⁵. Mais on est frappé de constater le nombre de citations implicites et d'allusions qui y sont faites dans le Nouveau Testament⁶⁶. On le trouve par ailleurs très fréquemment cité dans la littérature chrétienne des deux premiers siècles. Dans le *Dialogue avec Tryphon*, Justin cite souvent les reproches de Dieu à son peuple, pour stigmatiser l'incrédulité des Juifs devant le message évangélique⁶⁷. Irénée reprend le même thème dans son traité *Contre les Hérésies*⁶⁸. Tous ces indices montrent de quel prestige jouissait ce grand cantique aux premiers âges de l'Eglise. Sa longueur a contraint d'en réduire la psalmodie. La partie insérée dans l'office en donne la partie initiale qui se termine par la belle image de Dieu protégeant son peuple au désert comme l'aigle ses petits (vv. 1-12 : samedi de la deuxième semaine). Le cantique d'Anne (1 Sm 2, 1-10 : mercredi) apparaît comme une annonce du *Magnificat*, qui s'en est manifestement inspiré. Celui d'Habacuc (Ha 3, 2-4.13a.15-19 : vendredi) décrit le terrible jugement de Dieu : l'ancienne liturgie du vendredi saint l'utilisait comme chant responsorial après la lecture d'Os 6, 1-6, insinuant que ce jugement s'opère déjà dans la mort

64. A l'exception toutefois du lundi qui possède Sir 36, 1-7.13-16, le Cantique de Moïse I (Ex 15) étant assigné au samedi de la première semaine.

65. Il faut comparer Dt 32, 4 et Ap 15, 3b.

66. Ainsi l'expression « génération perverse et retorse » (v. 5) est reprise en Mt 17, 17 et Phil 2, 15 (voir aussi Act 2, 40), le v. 17 « ils ont sacrifié à des démons et non à Dieu » en 1 Cor 10, 20 ; le v. 21 en 1 Cor 10, 22 ; Rom 10, 19 et 11, 11 ; le v. 35 en Lc 21, 22 ; Rom 12, 19 et Hebr 10, 3 et 30 ; le v. 43 en Ap 18, 20 ; Hébr 1, 6 ; Rm 15, 20 ; Lc 22, 43 et Ap 6, 10 ; 19, 2.

67. Ainsi le v. 15 en *Dialogue* 20, 1 ; les vv. 16-23 en 119, 1-2 et le v. 20 en 20, 4.

68. Livre IV, 10, 2.

du Christ en croix. Irénée lit dans les premières lignes de ce cantique la prophétie de la passion :

Quand approcheront les années (de ta manifestation), tu seras connu,
quand le temps sera venu, tu te montreras.
Quand mon âme sera dans le trouble à cause de ta colère, tu te souviendras de ta miséricorde ⁶⁹.

On trouve également la prière d'Ezéchias dans sa maladie (Is 38, 10-14.17-20 : mardi).

Deux autres cantiques figurant dans les anciens psautiers sont repris dans le cycle : il s'agit de la prière d'Azarias (Dn 3, 26-27.29.34-41) en version abrégée, sorte de grande intercession pénitentielle (4^e mardi). Enfin un passage du livre d'Isaïe (26, 1-4.7-9.12), partiellement semblable à un ancien cantique (Is 26, 9-20). Le verset 9 le rend particulièrement adapté à l'heure du matin : « De nuit, mon esprit veille pour toi dès l'aurore, ô mon Dieu » (3^e mardi) ⁷⁰.

A l'exception de la prière pour obtenir la sagesse (Sg 9, 1-6.9-11 : 3^e samedi), tous les autres cantiques sont repris au Bréviaire monastique. On trouvera donc :

1. Six passages du livre d'Isaïe :

a) 2, 2-5 : La montagne du Seigneur au sommet des collines (3^e lundi). Il figurait dans le Bréviaire monastique pour la dédicace d'une église.

b) 33, 13-16 : Dieu jugera son peuple avec justice (3^e mercredi) : dans le même bréviaire, le dimanche ordinaire.

c) 40, 10-17 : La venue du Seigneur (3^e jeudi) : les dimanches de l'Avent.

d) 42, 10-16 : Le cantique nouveau (4^e lundi) : même assignation.

e) 61, 10 — 62, 5 : Jubilation du prophète sur la nouvelle Jérusalem (4^e mercredi) : de l'office de la Sainte Vierge.

f) 66, 10-14a : Consolation et joie dans la cité sainte (4^e jeudi) : de l'office de Noël.

2. Un passage du livre de Jérémie :

14, 17-21 : Lamentation du peuple (3^e vendredi) : les dimanches du Carême.

69. *Contre les Hérésies*, III, 16, 8.

70. C'est par ces mots que le cantique commence dans le Psautier de la Septante. On le rapprochera du Ps 62, 2. On peut s'étonner de ne pas retrouver le cantique de Jonas (2, 3-10), qui fait parti du canon byzantin.

3. Un passage du livre d'Ezéchiel :

36, 24-28 : L'Esprit de Dieu et le cœur nouveau (4^e samedi) : même assignation.

4. Un passage de Tobie :

13, 10-15.17-19 : Action de grâces pour la libération du peuple (4^e vendredi) : de l'office de la Dédicace.

Cet ensemble de passages lyriques et prophétiques apportera un enrichissement sensible à la psalmodie de la « louange matinale ».

3. Les nouveaux cantiques bibliques des vêpres.

Une innovation importante du nouveau cycle de la psalmodie est constituée par le choix de nouveaux cantiques néo-testamentaires pour l'heure des vêpres. L'office romain ne connaissait jusqu'ici que trois cantiques tirés du Nouveau Testament : ce sont les cantiques évangéliques *Magnificat* (Lc 1, 46-55), *Benedictus* (Lc 1, 68-79) et *Nunc dimittis* (Lc 2, 29-32). Les nouveaux cantiques insérés dans la psalmodie des vêpres sont extraits des écrits non évangéliques du Nouveau Testament. Ils ont été placés après les deux psaumes et avant la lecture brève⁷¹.

Si le choix de ces nouveaux cantiques est une innovation dans le rite romain, il ne faut pas perdre de vue que le rite hispanique possédait déjà des chants de ce genre⁷². Mais d'autres motifs favorisaient l'adoption de ces nouveaux cantiques : la renaissance des études bibliques du Nouveau Testament, d'une part ; la facilité plus grande des chrétiens à prier avec des textes tirés du Nouveau Testament, d'autre part.

71. Une exigence de la structure même postulait cet endroit : on a de la sorte : l'Ancien Testament (psautier), les écrits apostoliques du Nouveau Testament (cantique non évangélique, lecture brève toujours extraite de ces livres), l'Évangile (Cantique *Magnificat*).

72. Cf. A. W. S. PORTER, *Cantica mozarabica officii*, dans *Ephemerides liturgicae*, 1935, p. 126-145. Voir aussi F. CABROL, *Cantiques*, dans *DACL*, t. II, c 1990, qui signale Ap 15, 1-4 *Vidi signum in coelo* et Ap. 19, 5-8 *Laudem dicite*. On trouve aussi dans le *Breviarium gothicum* (P. L. 86) le cantique « de l'Apôtre » composé de 1 Tim 6, 12 et 4, 12-16 (P. L. 86, c. 874) et le cantique « de Matthieu » (Mt 22, 23-32) dans l'office des défunts (*Ibid.*, c. 988). Ces derniers passages ne sont certes pas du genre hymnique, mais ont été adoptés comme « cantiques » dans le rite hispanique.

L'exégèse du Nouveau Testament a souligné qu'il existait dans certains livres des fragments d'hymnes chrétiens primitifs. Le cas est patent pour l'Apocalypse où un certain nombre de passages sont présentés comme des chants du monde céleste. On peut affirmer légitimement que des hymnes analogues étaient utilisées dans la liturgie chrétienne des premiers temps⁷³. Par ailleurs, des passages des épîtres présentent une telle texture littéraire qu'on y soupçonne un hymne chrétien sous-jacent : les cas les plus patents sont l'hymne au Christ serviteur de Dieu de l'épître aux Philippiens (2, 6-11)⁷⁴ et une péricope de la première épître de Pierre (2, 21-24). D'autre part, le début des deux épîtres de la captivité (Col 1, 12-20 et Eph 1, 3-10) est conçu comme un grand hymne d'action de grâce⁷⁵. Le thème et la structure sont assez analogues tant aux psaumes de louange de l'Ancien Testament qu'aux prières « eucharistiques » de la liturgie primitive, telles qu'on les trouve dans la Didachè ou dans la première épître de Clément⁷⁶.

Ces nouveaux cantiques néotestamentaires ont été répartis en un cycle d'une semaine.

Il allait de soi qu'il fallait assigner aux vêpres du dimanche les « cantiques » les plus adaptés à célébrer le mystère pascal. Aux premières vêpres, on trouve ainsi l'hymne au Christ de l'épître aux Philippiens, évoquant l'abaissement et la glorification du Fils de Dieu et culminant dans la profession de foi : « Jésus Christ est Seigneur » (Ph 2, 6-11). Les secondes vêpres sont marquées par le rayonnement de la joie des sauvés, telle qu'elle éclate dans l'Apocalypse. Une série de versets encadrés par l'*Alleluia* forment ce chant de gloire (Ap 19, 1b.2a.4b.5b.5b.6b.7.). Il reflète l'allégresse des élus telle qu'elle est décrite dans le dernier livre de la Bible chrétienne. Par les nombreux *Alleluia*, le dimanche apparaît auréolé par la joie pascale. Toutefois les dimanches de Carême, temps liturgique marqué par l'absence de cette acclamation, devaient être pourvus d'un autre cantique : pour ceux-ci, on a retenu l'hymne christologique de la première épître de Pierre

73. « On montrerait aisément que ces cantiques se rattachent partiellement à la liturgie juive ; ils nous font deviner ce que fut la liturgie chrétienne à ses débuts. » (L. CERFAUX-J. CAMBIER, *L'Apocalypse de saint Jean lue aux chrétiens*, Paris 1955, p. 53.)

74. Sur le caractère hymnique de ce passage, cf. L. CERFAUX, *Le Christ dans la théologie de saint Paul*, Paris 1951, p. 283 sv.

75. Sur Col 1, 12-20, voir L. CERFAUX, *op. cit.*, p. 299 ; sur Eph 1, 3-10, *ibid.*, p. 306-307.

76. Didachè 9, 1-4 ; 1^{re} épître de Clément 59, 3-61, 3.

(2, 21-24) évoquant le Christ souffrant et donnant, par sa passion, la guérison du péché et la justice nouvelle.

Les deux grandes actions de grâce des épîtres pauliennes ont été fixées l'une au lundi (Ep 1, 3-10), l'autre au mercredi (Col 1, 12-20). Les trois autres jours de la semaine se partagent d'autres hymnes de l'Apocalypse (mardi : Ap 4, 11 ; 5, 9.10.12 ; jeudi : Ap 11, 17-18 ; 12, 10b-12a ; vendredi : Ap 15, 3-4). Le premier (Ap 4) ressemble par sa structure à la préface ouvrant la grande prière eucharistique de la messe : action de grâce pour la création et la rédemption accomplie par le sang du Christ. Le deuxième (Ap 11 et 12) a un caractère plus eschatologique : c'est la victoire définitive de Dieu et de son Christ à la fin de l'histoire du monde. Le troisième (Ap 15) s'apparente davantage aux psaumes vétéro-testamentaires dont il reprend les formules.

La distribution nouvelle des psaumes et des cantiques apparaît comme le fruit d'un compromis entre les éléments les plus valables de la tradition ancienne, les orientations doctrinales du renouveau conciliaire (mise en valeur du dimanche et des heures majeures du matin et du soir) et les exigences d'une prière adaptée aux possibilités de la pastorale d'aujourd'hui : non une grande quantité de formules à réciter, mais une variété et une richesse plus grandes, favorisant la méditation et le recueillement.

L'Institutio generalis développe en plusieurs articles en quel sens celui qui prie doit s'assimiler le texte des psaumes.

Il y a d'abord le sens obvie du texte appelé couramment le sens littéral :

Celui qui psalmodie ouvre son cœur aux sentiments dont les psaumes sont animés, chacun selon son genre littéraire... (n° 106).

En s'appliquant au sens littéral des psaumes, celui qui les chante saisit leur importance pour la vie humaine des croyants... (n° 107) ⁷⁷.

Mais au-delà de ce sens doit apparaître la signification plénière accomplie dans le Christ :

Celui qui psalmodie dans la liturgie des heures ne psalmodie pas tellement en son nom propre qu'au nom de

77. Sur cet aspect, on trouvera des éléments intéressants dans J. PASCHER, *Singen vor Gott. Um den Sinn des Psallierens*, dans *Münchener Theologische Zeitschrift*, 1966 Heft 3/4, p. 163-172.

tout le Corps du Christ, et même en tenant la place du Christ lui-même... (n° 108).

Celui qui psalmodie au nom de l'Eglise doit s'attacher au sens plénier des psaumes, surtout à leur sens messianique, car c'est à cause de lui que l'Eglise a adopté le psautier. Ce sens messianique a été pleinement manifesté dans le Nouveau Testament ; et même, il a été clairement exprimé par le Christ Seigneur lorsque celui-ci disait aux Apôtres : « Il fallait que s'accomplisse tout ce qui a été écrit de moi dans la Loi de Moïse, les prophètes et les psaumes » (Lc 24, 44) (n° 109).

Le document poursuit en montrant comment les Pères de l'Eglise n'ont fait que prolonger cette intelligence profonde du psautier, révélée par le Christ et les Apôtres dans le Nouveau Testament ⁷⁸.

C'est à cette école qu'il faut apprendre à découvrir le sens profond du psautier, prophétie et prière du Christ et de l'Eglise. A cette seule condition, les psaumes pourront devenir vraiment la prière du chrétien d'aujourd'hui.

André ROSE.

78. C'est pour orienter cette intelligence chrétienne des psaumes que *Liturgia horarum* présente pour chaque psaume sous le titre donnant le sens général, un sous-titre composé d'un passage du Nouveau Testament influencé par le psaume, ou d'une brève sentence tirée d'un commentaire patristique sur un verset important du psaume.

TABEAU II. RÉPARTITION DES PSAUMES DANS LE BRÉVIAIRE DE QUIGNONEZ

	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matines	1 9 17	30 34 104	39 43 108	48 58 77	67 72 88	21 68 70	54 105 106
Laudes	65 95 Cant.	97 103 Cant.	94 144 Cant.	80 134 Cant.	99 102 Cant.	148 149 Cant.	116 150 Cant.
Prime	53 118,1 — 2	22 23 24	5 16 25	6 117 130	8 26 27	2 11 50	62 66 135
Tierce	118,3 — 4 — 5	13 18 19	20 28 31	42 44 59	91 92 107	3 37 55	51 57 87
Sexte	118,6 — 7 — 8	38 61 114	52 71 120	41 64 121	49 74 122	56 65 139	75 78 123
None	118,9 — 10 — 11	79 98 125	89 96 126	81 84 91	35 82 100	60 69 73	101 127 132
Vêpres	109 110 113	76 115 142	33 40 112	32 83 111	131 136 145	137 138 141	143 146 147
Complies	4 30,2-6 90	7 114 124	10 15 29	39 119 133	45 46 47	12 85 140	84 128 129

TABLEAU III. RÉPARTITION DES PSAUMES DANS LE « BREVIARIUM PARISIENSE »

	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
Matines	1 2 3 17,1 —2 —3 27 29 65	103,1 —2 —3 104,1 —2 —3 105,1 —2 —3	14 18,1 —2 71,1 —2 100 106,1 —2 —3	9,1 —2 —3 77,1 —2 —3 —4 —5 —6	19 32,1 —2 67,1 —2 —3 88,1 —2 —3	51 54,1 —2 58,1 —2 60 68,1 —2 —3	40 48,1 —2 61 63 74 75 82,1 —2
Laudes	62 69 99 Cant. 148	91 135,1 —2 Cant. 134	23 84 96 Cant. 150	5 35 64 Cant. 146	80 107,1 —2 Cant. 147	53 70,1 —2 Cant. 145	16,1 —2 56 Cant. 116
Prime	117 118,1 —2	8 76,1 —2	34,1 —2 —3	30,1 —2 —3	66 89,1 —2	43,1 —2 —3	87 142,1 —2
Tierce	118,3 —4 —5	24,1 —2 95	25 49,1 —2	41,1 —2 42	26,1 —2 83	39,1 —2 57	28 44 149
Sexte	118,6 —7 —8	46 97 98	36,1 —2 —3	20 102,1 —2	22 33,1 —2	101,1 —2 —3	45 47 86
None	118,9 —10 —11	52 72,1 —2	108,1 —2 —3	81 93,1 —3	79,1 —2 92	21,1 —2 —3	59 73,1 —2
Vèpres	109 110 111 112 113	114 120 121 125 136	119 121 132 140 141	122 124 126 129 130	115 137 144,1 —2 —3	128 138,1 —2 139,1 —2	127 131,1 —2 143,1 —2
Complies	4 90	6 7,1	12 31	10 13	11 38,1	37,1 —2	50 85,1

TABLEAU IV. REPARTITION DES PSAUMES DANS LE « BREVIARIUM ROMANUM »

	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matines	1 2 3 8 9,1 — 2 — 3 — 4 10	13 14 16 17,1 — 2 — 3 19 20 29	34,1 — 2 — 3 36,1 — 2 — 3 37,1 — 2 38	44,1 — 2 45 47 48 49,1 — 2 (50)	61 65,1 — 2 67,1 — 2 — 3 68,1 — 2 — 3	77,1 — 2 — 3 — 4 — 5 — 6 78 80 82	104,1 — 2 — 3 105,1 — 2 — 3 106,1 — 2 — 3
Laudes	92 ou 50 99 ou 117 62 Cant. 148	46 ou 50 5 28 Cant. 116	95 ou 50 42 66 Cant. 134	96 ou 50 64 100 Cant. 145	97 ou 50 89 35 Cant. 146	98 ou 50 142 84 Cant. 147	149 ou 50 91 63 Cant. 150
Prime	117 ou 92 118,1 118,2	23 18,1 — 2	24,1 — 2 — 3	25 51 52	22 71,1 — 2	21,1 — 2 — 3	93,1 — 2 107
Tierce	118,3 — 4 — 5	26,1 — 2 27	39,1 — 2 — 3	53 54,1 — 2	72,1 — 2 — 3	79,1 — 2 81	101,1 — 2 — 3
Sexte	— 6 — 7 — 8	30,1 — 2 — 3	40 41,1 — 2	55 56 57	73,1 — 2 — 3	83,1 — 2 86	103,1 — 2 — 3
None	— 9 — 10 — 11	31 32,1 — 2	43,1 — 2 — 3	58,1 — 2 59	74 75,1 — 2	88,1 — 2 — 3	106,1 — 2 — 3
Vêpres	109 110 111 112 113	114 115 119 120 121	122 123 124 125 126	127 128 129 130 131	132 135,1 — 2 136 137	138,1 — 2 139 140 141	143,1 — 2 144,1 — 2 — 3
Complies	4 90 133	6 7,1 — 2	11 12 15	33,1 — 2 60	69 70,1 — 2	76,1 — 2 85	87 102,1 — 2

III

	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S
Office des lectures	144,1	49,1	67,1	88,1	88,4	68,1	106,1	23	72,1	101,1	102,1	43,1	77,1	77,4
	— 2	— 2	— 2	— 2	— 5	— 2	— 2	65,1	— 2	— 2	— 2	— 2	— 2	54,1
	— 3	— 3	— 3	— 3	89	— 3	— 3	— 2	— 3	— 3	— 3	— 3	— 3	— 3
Laudes	92	83	84	85	86	50	118,19	117	89	100	107	142	50	91
	Cant.	Cant.	Cant.	Cant.	Cant.	Cant.	Cant.	Cant.	Cant.	Cant.	Cant.	Cant.	Cant.	Cant.
	148	95	66	97	98	99	116	150	134, 1-12	143, 1-10	145	146	147	8
Heure du milieu du jour	117,1	118,12	118,13	118,14	118,15	21,1	118,16	22	118,17	118,18	118,19	118,20	118,21	118,22
	— 2	70,1	73,1	69	78	— 2	33,1	75,1	81	87,1	93,1	127	132	44,1
	— 3	— 2	— 2	74	79	— 3	— 2	— 2	119	— 2	— 2	128	139	— 2
Vêpres	1 ^{er} V	122	124	125	131,1	134,1	—	1 ^{er} V	135,1	136	138,1	143,1	144,1	—
	2 ^e V	109	130	126	— 2	— 2	—	2 ^e V	— 2	Cant.	— 2	— 2	— 2	—
	Cant.	Cant.	Cant.	Cant.	Cant.	Cant.	—	Cant.	Cant.	Cant.	Cant.	Cant.	Cant.	—
Complies														

IV

TABLEAU VI. RÉPARTITION DES CANTIQUES DANS « LITURGIA HORARUM »

I. Laudes (Ancien Testament)

	1 ^{re} semaine	2 ^e semaine	3 ^e semaine	4 ^e semaine
Dimanche	Dn 3,57-88.56	Dn 3,52-57	Dn 3,57-88.56	Dn 3,52-57
Lundi	1 Ch 29,10-13	Sir 36,1-7.13-16	Is 2,2-5	Is 42,10-16
Mardi	Tb 13,1-10	Is 38,10-14.17-20	Is 26,1-4.7-9.12	Dn 3,26-29.34-41
Mercredi	Jdt 16,2-3.15-19	1 S 2,1-10	Is 33,13-16	Is 61,10-11 ; 62,1-5
Jeudi	Jr 31,10-14	Is 12,1-6	Is 40,10-17	Is 66,10-14 a
Vendredi	Is 45,15-26	Ha 3,2-4.13 a-15-19	Jr 14,17-21	Tb 13,10-15.17-19
Samedi	Ex 15,1-4 a.8.17-18	Dt 32,1-12	Sg 9,1-6.9-11	Ez 36,24-28

II. Vêpres (Nouveau Testament)

Dimanche	1 ^{res} Vêpres	Ph 2,6-11
	2 ^e Vêpres	{ Hors du Carême Ap 18,1b, 2a, 4b, 5b, 6b.7 { En Carême 1 P 2,21-24
Lundi		Ep 1,3-10
Mardi		Ap 4,11 ; 5,9.10.12
Mercredi		Col 1,12-20
Jeudi		Ap 11,17-18 ; 12,10b-12a
Vendredi		Ap 15,3-4